



MAIRIE DE MASSERAC

MASSÉRAC, le 13 Février 2025

Conseillers en exercice : 13  
Conseillers présents : 9  
Conseillers votants : 11

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 FÉVRIER 2025 A 18 H 00**

Absent Excusé : Mme Christine CHOTARD donne pouvoir à Mr Régis CLAVIER  
Mr Yann LETORT donne pouvoir à Mme Stéphanie LAFORGE  
Mr Alan HOUGUET  
Mme Anne-Cécile JOLYS

Secrétaire de séance : Mr Thierry PERRIN

**- COMMUNE**

○ **Logements Vacants**

Mr Le Maire informe les élus que la commune comporte un nombre considérable de logements vacants, et propose d'effectuer une étude sur la cause de ces logements vacants.

Il soumet à l'assemblée 2 devis.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition financière de l'Agence d'Attractivité et de Développement de Redon Agglomération pour la somme de 3 100 € TTC, imputée au compte 202 « Etudes ».

○ **Friche industrielle avec Bâtiment**

Mr Le Maire rappelle la délibération n° autorisant la commune de Massérac à faire l'acquisition d'une friche industrielle avec bâtiment.

Il propose aux élus de missionner le CAUE44 pour un accompagnement dans le projet d'aménagement du foncier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr Le Maire à missionner le CAUE 44, sachant que la prestation est gratuite.

○ **Inondations**

Mr Le Maire informe les élus que la commune est reconnue commune en catastrophe naturelle.

Etant en voyage humanitaire lors des inondations, il remercie vivement Mr Régis CLAVIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui a su gérer la crise. Il remercie également les services techniques et les bénévoles.

Il informe les élus que la commune est reconnue commune en état de catastrophe naturelle et qu'elle est éligible au dispositif DSCE – Dotation de Solidarité et aux Equipements des Collectivités- qui permet d'obtenir une aide financière pour réparer les dégâts publics.

○ **Expert Bâtiment Nouvelle Mairie**

Suite à la réception du rapport d'expertise, les élus décident de missionner une entreprise pour réaliser une inspection caméra et de poursuivre les investigations, en organisant avec l'expert une réunion contradictoire avec les acteurs concernés.

- **Défense Incendie La Tardivelais** : Détermination réunion publique

Une invitation va être envoyée à tous les habitants de la Tardivelais pour une réunion le Samedi 7 Mars à 10 H 00 à la Mairie.

Les élus sont invités à y participer.

- **Facture Travaux Réparation Toiture Ecole**

Un rdv est pris avec l'entreprise le 25 Février sur place à 10 H 00 pour discuter du litige.

- **Devis Lampadaire**

Un devis de l'entreprise CDH pour le remplacement du lampadaire accolé au logement d'urgence est envoyé à l'assurance.

- **Disfonctionnement de l'alarme intrusion**

La nouvelle alarme intrusion de l'école requiert un nouveau système de codage.

Un nouveau rdv va être pris avec un technicien pour mettre en place le nouveau codage.

Responsables du dossier : Mr Joël BIOU, Mr Régis CLAVIER, Mme Stéphanie LAFORGE

- **Amendes de Police**

Le dossier est à déposer avant 2 Mai 2025.

## **Questions et Informations diverses**

- **Schéma Directeur des Energies Renouvelables**

Mr Joël BIOU prend le dossier en main

- **Chauffage Cabinet Médical**

L'entreprise qui a installé le chauffage doit repasser.

- **Salle Polyvalente : Peinture salle polyvalente et Nettoyage Verrière (2 carreaux à remplacer)**

N'ayant pas reçu tous les devis, la décision sera prise au prochain conseil municipal.

- **Dégâts Pont de la Gaudinerie**

Mr Régis CLAVIER prend la parole : la déclaration de l'incident est effectuée auprès de l'assurance de la commune et le constat est fait.

- **Commission « Bâtiments »**

Un compte rendu de la réunion de la commission « Bâtiments » est fait par Mme Laforge.

- **Local tables et chaises**

Le local sera probablement fait courant avril.